

MÉMOIRE

Présenté par:
Éco Entreprises Québec (ÉEQ)

À:
la Commission des transports et de
l'environnement

Dans le cadre:
des consultations particulières sur la gestion des
matières résiduelles au Québec

Montréal, le 1^{er} février 2008

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC.....	3
INTRODUCTION.....	4
1. ASSEOIR NOTRE ACTION SUR DES DONNÉES SOLIDES.....	5
2. LAISSER AUX MESURES LE TEMPS DE FAIRE LEUR PREUVE.....	6
3. LA RESPONSABILITÉ PARTAGÉE.....	11
A. RAISON D'ÊTRE ET BIEN-FONDÉ.....	11
B. À QUI LA RESPONSABILITÉ?.....	12
C. LA SENSIBILISATION EST L'APANAGE DE TOUS !.....	15
EN CONCLUSION	16

PRÉSENTATION DE ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC

Éco Entreprises Québec (que nous désignerons aussi dans ce mémoire sous le nom de ÉEQ), organisme privé sans but lucratif, a été agréé par le gouvernement en juin 2005 pour représenter les entreprises assujetties à la Loi sur la qualité de l'environnement qui mettent sur le marché québécois des « contenants et emballages » et des « imprimés ».

Le régime de compensation, en vigueur depuis le 1er mars 2005, oblige les entreprises et organisations qui mettent sur le marché québécois des contenants, emballages et imprimés à payer 50 % des coûts nets des programmes municipaux de collecte sélective efficaces et performants par le biais d'une contribution versée à ÉEQ. Il s'agit donc d'un régime basé sur le principe de responsabilité partagée entre les générateurs et les municipalités.

Profil des entreprises assujetties

De façon générale, sont visées les entreprises propriétaires d'une marque, d'un nom ou d'un signe distinctif (« Brand Owners ») qui mettent sur le marché québécois des contenants, emballages et imprimés. Lorsque le propriétaire de marque n'a pas d'établissement au Québec, est alors assujetti le premier fournisseur au Québec.

Situation ailleurs au Canada

Une loi équivalente existe en Ontario depuis 2002 et est connue sous le nom de « Waste Diversion Act ». C'est l'organisme Stewardship Ontario qui représente les entreprises assujetties à cette loi et applique le programme de compensation approuvé par le gouvernement ontarien en 2003.

D'autres provinces canadiennes sont pour leur part en processus de rédaction d'une loi s'apparentant à celles de l'Ontario et du Québec, notamment le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie Britannique.

INTRODUCTION

Nous remercions la Commission des transports et de l'environnement de nous permettre de faire valoir notre point de vue dans le cadre de ses consultations particulières sur la gestion des matières résiduelles. En tant que représentant reconnu de l'industrie, nous croyons pouvoir fournir un éclairage spécifique sur les enjeux et l'avenir de la gestion des matières résiduelles au Québec.

Malgré le fait que nous pourrions traiter de plusieurs des éléments compris dans le document de consultation, nous avons choisi d'examiner trois (3) points dont principalement celui de la responsabilité financière des services de collecte sélective et en quoi elle permet d'en optimiser les rendements.

Dans la Politique 1998-2008 sur la gestion des matières résiduelles publiée le 30 septembre 2000, le gouvernement du Québec s'est fixé comme objectif que 60% des contenants, emballages et imprimés mis en marché soient récupérés.

Les résultats obtenus à ce jour permettent à Éco Entreprises Québec d'affirmer que les objectifs de rendement de la collecte sélective seront atteints d'ici la fin de l'année 2008.

Malgré le fait qu'il y ait encore place à l'amélioration, nous croyons fermement que la collecte sélective constitue le mode de collecte le plus efficace et le plus performant pour atteindre les objectifs de la politique.

Nous sommes d'avis que l'atteinte des objectifs passe par l'implication de tous les intervenants concernés : l'industrie, les municipalités, le gouvernement et les citoyens.

1. Asseoir notre action sur des données solides

Pour remplir nos obligations à l'égard du régime de compensation, ÉEQ doit pouvoir compter sur des données récentes et factuelles. Ces données sont nécessaires au processus de négociations des coûts nets de la collecte sélective et à l'établissement de la tarification qui sert à percevoir les contributions auprès des entreprises assujetties. Ces données permettent également aux municipalités, à RECYC-QUÉBEC et à ÉEQ d'identifier les pratiques visant l'augmentation des quantités récupérées aux meilleurs coûts nets possible.

Il appert toutefois que, jusqu'à tout récemment, aucun système n'avait été mis en place pour colliger des données sur les coûts nets de la collecte sélective. Quant aux données sur la composition des matières résiduelles générées par les foyers québécois, les plus récentes dataient de 2000 et provenaient d'études menées sur un très faible échantillon.

La collective sélective a beaucoup et rapidement évolué au cours des dernières années et ÉEQ a fait le constat, dès 2005, que les données disponibles étaient incomplètes et caduques.

Pour élaborer notre tarification à partir de données représentatives et pour permettre à tous les intervenants de baser leur évaluation des rendements de la collecte sélective sur des informations récentes et complètes, ÉEQ a donc décidé d'investir de l'argent neuf dans le système de collecte sélective. De manière concrète, cela signifie que nous investissons environ 1,2 millions de dollars par année au financement d'études et de projets en lien avec le renforcement et l'efficacité de la collecte sélective, en sus des montants versés pour le régime de compensation, qui s'élèvent à 54 M\$ pour les deux premiers années du régime.

ÉEQ a participé financièrement, au cours des deux dernières années, à la réalisation d'une vaste *Étude de caractérisation des matières résiduelles en milieu résidentiel*, publiée en novembre 2007 et du *Diagnostic des centres de tri québécois*, publié à l'hiver 2008. ÉEQ a suivi étroitement le déroulement de l'étude sur les coûts nets de la collecte sélective et contribue à l'analyse des données.

Les données issues de ces études nous permettent maintenant de dresser un portrait plus juste de l'état actuel de la collecte sélective au Québec et d'interpréter de façon rigoureuse les informations diffusées par RECYC-QUÉBEC dans son bilan bisannuel.

La mise en place du système de collecte sélective le plus efficace et performant qui soit nécessite une connaissance approfondie de ses capacités et de ses limites.

Pour ÉEQ, l'établissement d'une méthodologie rigoureuse de collecte de données constitue l'assise d'une meilleure connaissance de la collecte sélective pour en assurer son efficacité et sa performance à moyen et à long terme. ÉEQ entend poursuivre son implication dans la réalisation de ces études qui doivent être mises à jour et bonifiées sur une base régulière.

Des améliorations doivent aussi être apportées par RECYC-QUÉBEC dans la présentation et l'analyse de certaines données. A titre d'exemples, la présentation de données en nombre de contenants et non en tonnage crée inutilement de la confusion.

2. Laisser aux mesures le temps de faire leurs preuves

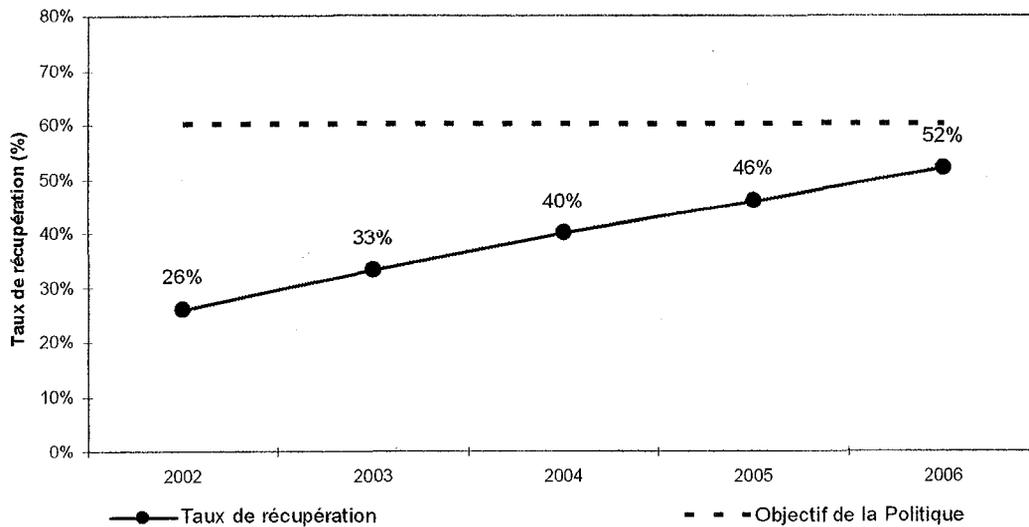
En 1997, le rapport de la Commission sur la gestion des matières résiduelles au Québec du BAPE conclut que la collecte sélective constitue le moyen le plus approprié et le plus efficace pour assurer la récupération des matières recyclables. Lors du Sommet sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, tenu en 1998, le premier ministre annonce que la collecte sélective sera retenue comme moyen privilégié de récupération et que les entreprises visées seront appelées à contribuer.

En 2002, l'Assemblée nationale adopte à l'unanimité le projet de loi 102 qui établit le nouveau régime de compensation des services municipaux de collecte sélective. C'est deux ans plus tard, soit en novembre 2004, que le gouvernement du Québec adopte le règlement d'application de la loi fixant les règles du nouveau régime de compensation. À la suite de l'entrée en vigueur du régime de compensation au 1^{er} mars 2005, Éco Entreprises Québec reçoit son agrément à titre d'administrateur du régime. Deux ans plus tard, le premier tarif de ÉEQ est approuvé par le gouvernement du Québec. À cet égard, il faut s'assurer que les délais menant à l'approbation des prochains tarifs soient réduits afin que les entreprises puissent verser plus rapidement leurs contributions.

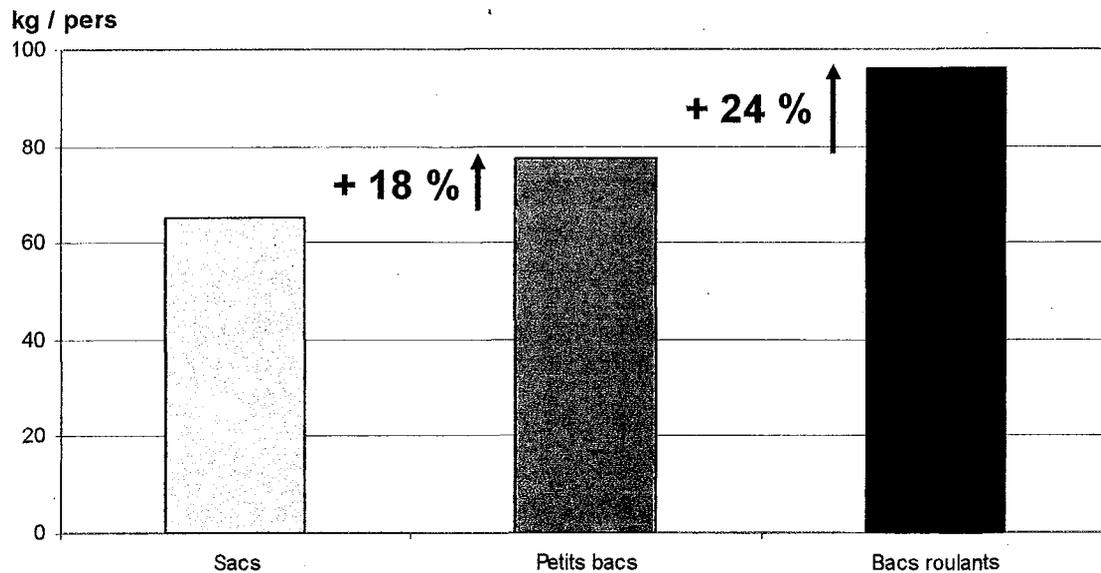
À l'automne 2007, ÉEQ a versé 51 M\$, sur un montant total de 54 M\$, à RECYC-QUÉBEC qui a redistribué 47 M\$ aux municipalités. Les montants versés seront réinvestis dans la collecte sélective afin de soutenir sa croissance et d'améliorer son rendement.

De 2004 à 2006, la collecte sélective a connu une croissance de 40 % du tonnage récupéré (graphique A). Des changements apportés au mode de collecte permettent d'expliquer cette croissance: l'utilisation de plus en plus répandue du bac roulant (graphique B) et la conversion à la collecte pêle-mêle (graphique C) en sont deux exemples.

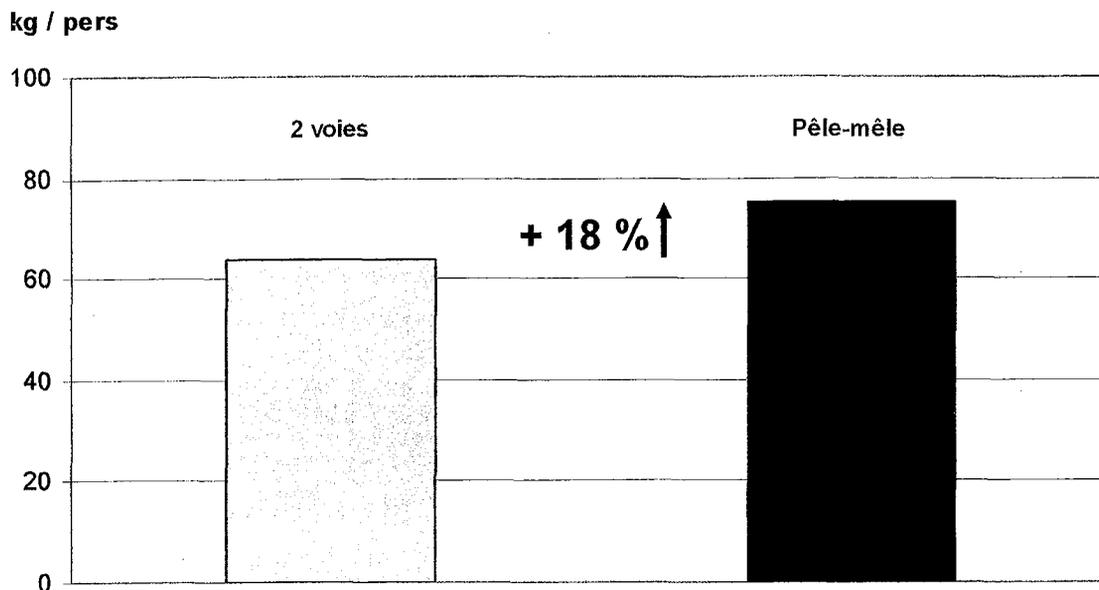
Graphique A : Taux de récupération de la collecte sélective, 2002 à 2006



Graphique B : Quantité annuelle de matières recyclables récupérées par personne en fonction du type de contenant utilisé

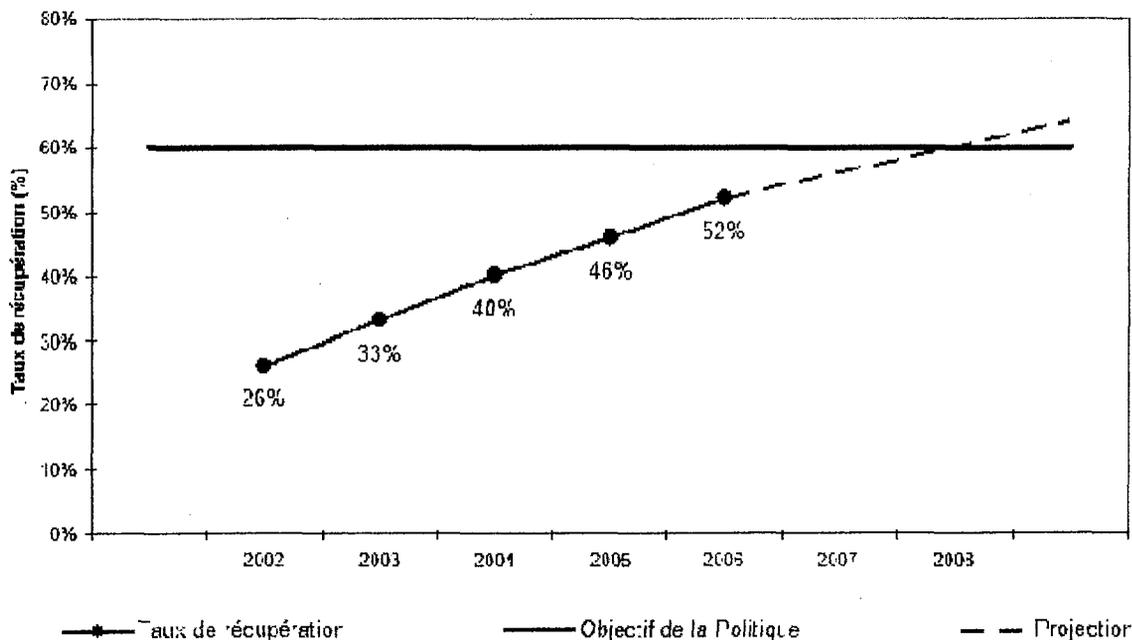


Graphique C : Quantité annuelle de matières recyclables récupérées par personne par la collecte sélective en fonction du type de collecte



Les impacts de ces mesures et les données de l'Étude de caractérisation des matières résiduelles en milieu résidentiel 2006-2007 et du Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles démontrent que l'objectif de dévier 60 % des matières enfouies vers le système de collecte sélective sera bientôt atteint (graphique D).

Graphique D : Projection du taux de récupération 2006-2008



En 2006, la caractérisation montre un taux de récupération à 52% pour la collecte sélective. Des résultats très encourageants qui nous permettent d'anticiper un taux de 60% d'ici la fin de l'année 2008!

En 2007, une autre initiative a été mise de l'avant par l'industrie visant l'augmentation des quantités récupérées. La Table pour la récupération hors foyer, entre autres initié par ÉEQ, vise d'ici 2010 à récupérer 40 000 TM de contenants, emballages, imprimés et médias écrits dans les lieux publics, hôtels, bars et restaurants. L'investissement de la Table totalisera 6 M\$ sur trois ans. Le mode de collecte des matières recyclables retenu de façon unanime par les membres de la Table est la collecte sélective puisqu'elle s'adapte facilement aux lieux à desservir, qu'elle couvre l'ensemble des matières recyclables et qu'elle permet de récupérer de très grandes quantités de matières par rapport au système de consignment.

Malgré ces impressionnants résultats et ces initiatives de l'industrie, le système de collecte sélective est fréquemment remis en question par certains groupes. Il y a deux ans, le débat sur la consigne des bouteilles d'eau et plus récemment celui sur la consigne des bouteilles de vin ont fait la manchette. Pourtant, à la maison, les bouteilles d'eau sont récupérées à 57% et les bouteilles de vin à 74%. Au total, ce sont 67% des contenants de boissons qui sont récupérés via la collecte sélective.

La diffusion de données erronées crée une mauvaise perception dans l'opinion publique et ne reflète aucunement la bonne performance de la collecte sélective, entraînant une incertitude chez les propriétaires de centre de tri qui limitent leurs investissements pour l'optimisation de leurs opérations.

Ce sont également d'importantes sommes d'argent que les entreprises assujetties investissent dans le système de collecte sélective pour des matières, qui à tout moment, risquent d'en être exclues. Non seulement cette remise en question nuit-elle à la bonne poursuite de nos activités, mais aussi à celles des autres acteurs du système.

C'est pourquoi, avant d'envisager apporter des changements, nous croyons fermement qu'il importe de lui laisser le temps d'atteindre ses objectifs. L'argent récemment distribué aux municipalités n'est pas encore dans le système et n'a conséquemment pas pu être utilisé pour l'améliorer.

ÉEQ croit fermement qu'il faut laisser au régime de compensation de la collecte sélective, mis en application en 2007, le temps de récolter pleinement les fruits du travail amorcé!

Cette affirmation s'applique également aux initiatives mises de l'avant par la Table pour la récupération hors foyer dont les programmes viennent tout juste d'entrer en vigueur. Les deux prochaines années sont donc cruciales et c'est seulement à ce moment que nous pourrons évaluer pleinement le rendement des mesures récemment mises en place.

3. La responsabilité partagée

A. RAISON D'ÊTRE ET BIEN-FONDÉ

Les résultats des récentes études permettent d'affirmer que le système de collecte sélective au Québec n'a pas atteint son efficacité optimale et qu'il y a place à l'amélioration. Nous avons constaté que les coûts par tonne du traitement des matières recyclables sont de 40% plus chers au Québec qu'en Ontario. Une différence qui, outre les revenus non perçus estimés à 13 M\$ des contenants de boissons gazeuses consignés, n'est aucunement justifiable si on considère que les systèmes de collecte sélective sont quasi identiques dans les deux provinces. Nous avons également observé, au Québec, de grandes disparités quant aux coûts de la collecte sélective pour des municipalités comparables.

Nous sommes d'avis que le financement de la collecte sélective doit être une responsabilité partagée puisque les municipalités, autant que les entreprises, ont tout intérêt, à développer un système au coût le plus bas possible par tonne de matière récupérée !

B. À QUI LA RESPONSABILITÉ?

À l'heure actuelle, ÉEQ assume déjà 50% des coûts nets de la collecte sélective des contenants, emballages et imprimés. Comme ce ne sont pas seulement les entreprises qui sont responsables des contenants, emballages et imprimés mis en marché, nous nous positionnons contre la demande des municipalités d'augmenter à 100% la compensation des coûts par l'industrie principalement parce que les entreprises ne peuvent pas payer la totalité de la facture d'un système sur lequel elles n'exercent aucun contrôle et n'ont aucun pouvoir décisionnel.

Une telle approche équivaldrait à verser un chèque en blanc aux municipalités et éliminerait toute imputabilité de celles-ci à l'égard de l'efficacité et de la performance du système.

Notre prétention du maintien de la responsabilité partagé repose sur les arguments suivants:

En premier lieu, la gestion des matières résiduelles est une responsabilité qui incombe aux municipalités en vertu de la Loi sur les compétences municipales (LRQ, C-47.1). Celles-ci doivent assumer une partie des coûts d'un service dont elles ont compétence, car ce sont elles qui déterminent la façon dont le service est offert: la fréquence de la collecte, le type de contenant, etc.

En assumant 50% des coûts de la collecte sélective, les municipalités sont responsables des services offerts et sont davantage motivées à ce que le service soit offert au meilleur coût!

Deuxièmement, l'industrie doit demeurer responsable d'une part des coûts associés au recyclage des matières, car c'est elle qui détermine les matières utilisées pour la conception des emballages. Quand l'industrie défraie 50% des coûts associés au recyclage des matières qu'elle met sur le marché, elle a tout intérêt à ce que les coûts de collecte sélective diminuent et que son efficacité augmente.

En défrayant 50% des coûts, l'industrie a aussi tout intérêt à réduire l'emballage et à choisir des matières plus facilement recyclables pour diminuer l'importance de sa contribution.

Par ailleurs, l'industrie n'est pas la seule responsable dans le choix de certains emballages et imprimés puisque le gouvernement lui impose des normes de sécurité et d'hygiène, particulièrement en regard des aliments et une série de règles entourant la mise en marché des produits emballés. Les emballages sont aussi nécessaires pour leur transport de façon à assurer l'intégrité des produits qu'ils protègent.

Pour les imprimés, prenons comme exemples, les relevés de compte des institutions bancaires ainsi que les factures de services de base, comme l'électricité, qui doivent être envoyés par courrier postal à moins que le consommateur en ait fait une demande contraire, ou encore que la documentation qui doit être présentée dans les deux langues officielles.

Pour sa part, le consommateur exige un emballage qui évite la perte du produit, qui assure sa salubrité, et en plus qui soit attrayant. Ultimement, c'est lui qui choisit d'acheter et la façon de se départir des biens qu'il a consommés.

Comme les entreprises et les municipalités, le citoyen, payeur de taxes, a lui aussi tout intérêt à ce que les coûts de la collecte sélective soient les plus bas possible. Les gestes qu'il pose pour se départir des contenants, emballages et imprimés ont un impact sur la quantité de déchets enfouis ou recyclés et les coûts afférents.

Près de 70% des contenants et emballages proviennent de produits de consommation courante. Doubler la contribution pour ces produits impliquerait une hausse inévitable de leur prix de vente, ce qui pénaliserait davantage le consommateur et plus particulièrement les moins nantis et les familles.

L'application du principe de responsabilité partagée entre les municipalités et l'industrie est sans contredit la façon la plus juste et équitable de gérer le système et d'atteindre les objectifs de la politique.

C. LA SENSIBILISATION EST L'APANAGE DE TOUS !

La sensibilisation est clé dans la réduction des quantités de matières envoyées aux sites d'enfouissement et, par ricochet, de l'augmentation de celles récupérées. Des messages clairs doivent être diffusés à grande échelle par les intervenants impliqués.

Le gouvernement, les municipalités et l'industrie doivent continuer à travailler conjointement et solidairement à sensibiliser la population aux enjeux de la collecte sélective.

Depuis déjà plusieurs mois, Éco Entreprises Québec participe, en étroite collaboration avec RECYC-QUÉBEC, Recyclemédiat et les associations municipales, à une campagne majeure grand public pour mieux sensibiliser la population québécoise aux matières recyclables et aux impacts positifs de la collecte sélective. Les municipalités et les entreprises sont invitées à diffuser les éléments de la campagne «Votre Voix Écolo» dans leurs propres outils de communication et de publicité. ÉEQ a investi plusieurs dizaines de milliers de dollars dans le développement de différentes applications visuelles de la campagne accessibles via son site Internet. Ces outils sont gracieusement mis à la disposition des entreprises qui contribuent à ÉEQ afin qu'elles puissent à leur tour faire la promotion de la campagne «Votre Voix Écolo».

Nous sommes d'avis qu'il faut, au cours des prochains mois, élargir le mode de diffusion de la campagne et que de l'argent neuf y soit investi par RECYC-QUÉBEC.

EN CONCLUSION

La collecte sélective existe maintenant depuis plus d'une vingtaine d'années au Québec. De l'avis de certains, son implantation généralisée sur le territoire québécois s'est trop fait attendre et les objectifs fixés à ce système n'ont que partiellement été atteints.

Éco Entreprises Québec soutient pour sa part qu'il s'agit là d'histoire ancienne.

Aujourd'hui, avec un taux de pénétration dépassant les 95%, ce n'est certainement pas une figure de style que d'affirmer que la population du Québec a désormais accès à un système de collecte sélective lui permettant de détourner de l'enfouissement une quantité importante de matières qui sont recyclées et valorisées, leur donnant ainsi une seconde vie utile.

Alors qu'en 1994, on recueillait par le biais de la collecte sélective 171 000 tonnes de matières, on atteignait en 2006 près de 600 000 tonnes. La progression de la collecte sélective a été constante et s'est même accélérée au cours des récentes années.

L'objectif de 60% fixé par le gouvernement pour la récupération des diverses matières recyclables a maintenant été atteint pour plusieurs d'entre elles et Éco Entreprises Québec est confiant qu'il sera atteint à l'intérieur des délais fixés par la Politique gouvernementale pour l'ensemble des matières.

Si on en arrive aujourd'hui à de tels résultats positifs, alors qu'il y a peu, encore beaucoup croyaient illusoire l'atteinte des objectifs de la Politique, c'est largement grâce aux mesures législatives et réglementaires adoptées depuis quelques années par le gouvernement du Québec.

Ces diverses mesures consacraient aussi le principe de la responsabilité partagée de la collecte sélective entre les municipalités et l'industrie. Cette dernière, désormais représentée par Éco Entreprises Québec, y a adhéré avec enthousiasme.

Au moment où les objectifs sont en voie d'être atteints, l'industrie considère, et Éco Entreprises Québec s'en fait la voix, qu'il ne peut ni ne doit y avoir de remise en question de ce principe de responsabilité partagée. La priorité, aujourd'hui, c'est d'abord de mettre en place, partout au Québec, un système de collecte sélective qui soit à la fois efficace, performant et durable. Il faut s'afférer à réduire les disparités de coûts importantes constatées d'une région à l'autre, d'une ville à l'autre. Il faut rapidement identifier les meilleures pratiques et en assurer la diffusion auprès des responsables, afin de bonifier les méthodes de collecte sélective.

Il faut également se rapprocher des coûts des services offerts en Ontario. L'étude de caractérisation, que nous venons tout juste de réaliser en collaboration avec RECYC-QUÉBEC, nous indique que le contenu de notre bac de récupération est sensiblement le même que celui de la province voisine. Ce n'est donc pas le type de matières récupérées qui est à l'origine de l'écart important entre les deux provinces. Il faut donc s'attaquer à cette problématique et identifier les moyens qui permettront de réduire les coûts pour chaque tonne récupérée par la collecte sélective.

Eco Entreprises Québec et l'industrie qu'il représente estiment qu'il faut accorder beaucoup d'attention et d'efforts à l'efficacité de notre système. Dans le présent contexte, modifier le schème actuel où la responsabilité de la collecte sélective est partagée entre les municipalités et l'industrie en faisant, par exemple, porter par cette dernière la totalité du financement du système, serait à la fois inéquitable et contreproductif.

Contreproductif, parce que au risque de se répéter, les partenaires n'auraient plus un intérêt commun à rechercher la plus grande efficacité possible du système, et ce, à moindre coût. Inéquitable, parce que l'industrie devrait seule payer pour un système qu'elle ne contrôle pas et que les autres partenaires n'auraient plus comme priorité la recherche de l'efficacité et de la performance.

Pour ÉEQ, il est essentiel de maintenir cette collaboration entre les municipalités et l'industrie. ÉEQ privilégie une approche proactive de l'industrie et manifeste son intérêt à s'impliquer activement dans la réflexion qui mènera à l'élaboration de la prochaine politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles. Nous assurons le gouvernement du Québec de notre entière collaboration!